

**Conseil municipal du 11 juillet 2024**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMOUR, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VAUCHER, Maire.

Convocation et affichage du 4 juillet 2024

Etaient présents : Mesdames BABAD, FAUSSURIER, FOURNIER, MAZZOLA, OVISTE, PERNODET, VAUCHER, Messieurs ARBILLAT, BEAUVE-RECORDON, FION, GUYON, MIMOUNE, PILLON, SERRIERE, TIMONIER.

Etaient absents excusés : Mme HEIDFELD (pouvoir donné à Mme OVISTE), Mme GALLET (pouvoir donné à M. BEAUVE-RECORDON), M. BERTHET (pouvoir donné à Mme FOURNIER), M. OZBAKIR (pouvoir donné à M. TIMONIER)

Secrétaire de séance : Madame PERNODET

.....  
Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents.

**I- Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.**

Madame PERNODET est nommée secrétaire

**II- Approbation procès-verbal conseil municipal du 30 mai 2024**

Le procès-verbal est approuvé (une abstention)

**III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal**

- 1- 04/06/2024 : vente SCI BOCCARVALHO/BESSON-ROBELIN, Terrain cadastré AL 40, 30 rue Lamartine, d'une superficie totale de 355 m<sup>2</sup>
- 2- 08/07/2024 : vente FRERE/ FOURNIER – Terrain cadastré AK 310, 6 place Jean Célard – d'une superficie totale de 146 m<sup>2</sup>
- 3- 08/07/2024 : vente BELFIS / MAINGRET-PERNODET – Terrain cadastré ZI 83-139, 6 route des Granges Vitte – d'une superficie totale de 1485 m<sup>2</sup>
- 4- 08/07/2024 : vente FILLOD / MARZA – terrain cadastré ZE 289, 3 chemin de l'Hermitage – d'une superficie totale de 3433 m<sup>2</sup>
- 5- 08/07/2024 : vente LEROY / ALAGUETTE – terrain cadastré ZE 134-257, A la Vache – d'une superficie totale de 12078 m<sup>2</sup>
- 6- 08/07/2024 : vente BOESPFLUG / PONSOT-CHEMIN – terrain cadastré AH 53, 2 rue du Chemin de Ronde – d'une superficie totale de 1273 m<sup>2</sup>
- 7- 08/07/2024 : vente WEINREB-BASSO / GUTTIN – Terrain cadastré AK 232-419-434-469, 10 rue Traversiere – d'une superficie totale de 309 m<sup>2</sup>
- 8- 08/07/2024 : vente ROSA DIAS / DARNAND GUIDARD – Terrain cadastré AK 115, 12 rue du Commerce – d'une superficie totale de 118m<sup>2</sup>
- 9- 08/07/2024 : vente REBOUX / ROUX-JANIN – terrain cadastré AD 99-102, 8 rue de la Tannerie – d'une superficie totale de 1104 m<sup>2</sup>

## Projet de réouverture de l'ancien camping de St Amour en partenariat avec Camping-car PARK

La parole est donnée à M. TROMBINI, représentant de la Société Camping-car Park.

La commune envisage de réouvrir l'ancien camping de St Amour en collaboration avec la société Camping-car PARK, leader européen dans la gestion d'aires pour camping-cars et campings. Cette dernière propose une solution automatisée et assure la gestion commerciale ainsi que la communication et la promotion du site. La commune, quant à elle, serait en charge de l'entretien et de la propreté.

Après une visite sur site, il a été estimé que 24 emplacements pourraient être créés. Camping-car PARK se rémunère sur un tiers du chiffre d'affaires et reverse les deux tiers à la commune, soit une estimation de 55 000 €/an pour cette dernière.

Un chiffrage préliminaire des travaux s'élève à environ 194 000 €, dont 61 000 € d'équipements spécifiques camping-car park.

Les parties prenantes poursuivent activement l'examen approfondi du dossier en question, avec l'objectif d'envisager une future contractualisation. Parallèlement, des démarches sont entreprises pour identifier des sources de financement.

### IV – Affaires générales

#### **1. Conseil en énergie partagée – DE2024-07-033**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Le SIDEC a mis en place depuis de nombreuses années un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service est appelé Conseil en Energie Partagée.

L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseiller en énergie partagé intervient en amont, il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

**Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :**

- Une **analyse des factures**, afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles.
- La mise en place d'un **tableau de bord de suivi des consommations** d'eau et d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois,...).
- Des mesures visant à **réduire les consommations énergétiques**, à confort au moins identique.
- L'animation d'**opérations de formation et de sensibilisation** sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers,
- **Le conseil** aux élus et aux techniciens de la collectivité lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation,
- La réalisation d'**analyses d'opportunité photovoltaïque** en revente ou en autoconsommation totale ou partielle,
- **L'audit des systèmes techniques** : chaudières, réseaux hydrauliques, ventilation, ...

**La contribution d'adhésion** pour ce service est fixée en fonction de la population à :

- Pour les communes : **1 € par an par habitant**, plafonnée à 2 000 €.
- Pour les communautés de communes : **0,2 € par an par habitant**, plafonnée à 5 000 €.

Le nombre d'habitants sera celui de la population municipale de la base INSEE à la date de la signature de la convention.

- Soit pour la collectivité de SAINT AMOUR, 2 000€ par an / durant 3 ans,

**Une étroite collaboration :**

La Collectivité désigne un des membres de son organe délibérant en tant que "Réfèrent Énergie". Cet élu sera l'interlocuteur privilégié du conseiller pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Il est donc proposé de délibérer en vue de l'adhésion à ce service mutualisé de CEP.

Ce conseil sera sollicité notamment pour les projets à venir : opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques sur la piscine, rénovation énergétique de la mairie, éclairage du terrain de foot, .....

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEC du 19 mars 2016 et du 23 novembre 2019 relative au CEP,

Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine de la collectivité.

APPROUVE l'adhésion de la collectivité au service CEP proposé par le SIDEC,

SOLLICITE les actions associées au service CEP,

APPROUVE les conditions financières de la contribution annuelle,

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2024  
DESIGNE Monsieur GUYON comme « Réfèrent(e) Energie »,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service au CEP

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 19	Contre :	Abstention :

**2. convention de servitude ENEDIS – DE2024-07-034**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Par convention du 11 septembre 2023, la commune a consenti au profit de la société ENEDIS, une constitution de servitudes relatives à l'installation d'un poste de transformation et d'une ligne électrique souterraine, conformément au plan ci-joint.

La parcelle concernée est située à SAINT-AMOUR section ZH n°112. Cette servitude doit faire l'objet d'une régularisation par acte authentique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,**

Conformément aux conventions sous seing privé du 11 septembre 2023, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les actes authentiques de constitution de servitude au profit de ENEDIS sur la parcelle ZH 112 et tout document y afférent ».

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 19	Contre :	Abstention :

### 3. Bail PRODIA – DE2024-07-035

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Suite à l'avis défavorable de l'ONF pour la distraction du régime forestier et la vente de la parcelle, la commune étudie la possibilité de contractualiser l'occupation des équarrissages Prodia dans le cadre du projet d'extension en forêt communale, sur la parcelle cadastrée AC 0070, territoire communal de Saint-Amour, et parcelle forestière 20 de la forêt communale relevant du régime forestier et gérées par l'ONF. Conformément à la réunion de concertation du 28 mai 2024, il a été décidé d'opter pour la solution d'un bail d'occupation de droit commun.

L'ONF propose son accompagnement pour la rédaction et la passation de ce bail dans le cadre d'une prestation d'assistance. Cette assistance est arrêtée au montant de 800 € HT (soit 960 € TTC).

Dans la mesure de la rédaction d'un contrat unique réunissant la commune de Saint-Amour, la commune des Trois Châteaux et la société Prodia, les communes s'accordent pour partager les frais d'assistance qui seront réglés à l'ONF.

La prestation d'assistance facturée à chaque commune sera alors de 400 € HT (soit 480 € TTC). La société PRODIA s'engage à rembourser les frais engagés par la commune.

La commande sera validée à la condition exclusive que les deux communes acceptent leur contrat réciproque en le retournant signé.

La facturation interviendra au terme du délai de réalisation fixé à 6 mois à compter de la réception des deux contrats d'assistance signés.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer ultérieurement sur les termes précis du contrat, s'agissant d'un bail de droit commun intitulé "convention d'occupation temporaire".

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

DEMANDE l'assistance de l'ONF pour la passation et la rédaction du contrat d'occupation du patrimoine forestier communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance de l'ONF et tout document relatif à cette affaire.

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 15	Contre :	Abstention : 4

Départ de M. TIMONIER à 21 H 10

### 4. Rendu de l'étude sur le réseau de chaleur

Rapporteur : François GUYON

Chaque conseiller a reçu le rapport final de l'étude

Pour synthétiser :

Le projet bois énergie est réalisable techniquement et pertinent économiquement. Les scénarios étudiés présentent toutefois des avantages et inconvénients qui devront être mesurés pour établir la solution à mettre en oeuvre :

- Les Scénarios A et Abis permettent de fournir de l'eau chaude sanitaire toute l'année ce qui permet aux abonnés de se passer d'un mode de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (sauf éventuel secours), cependant ils obligent à faire fonctionner le réseau en été ce qui pénalise sa performance thermique.

- Le Scénario B permet d'arrêter la chaufferie en été, ce qui permet des économies sur l'exploitation mais implique que certains abonnés conservent un mode de production dédié pour l'eau chaude sanitaire en été.

D'un point de vue technique, l'espace est suffisant pour implanter la chaufferie avec un accès possible pour les livraisons de bois. Il sera néanmoins nécessaire de procéder à des aménagements de voirie et créer un accès sur la parcelle (+ adaptation du PLU)

Thermiquement, le réseau de chaleur est relativement performant avec une densité thermique supérieure à 1,5 MWh/ml pour les 2 scénarios, comme l'exige l'ADEME pour le financement.

Economiquement, avec une hypothèse de taux de subvention global de 65%, le prix moyen du MWh pour le projet bois énergie pour les scénarios étudiés est sensiblement équivalent à celui de la solution de référence. Dans les conditions actuelles, si les CEE « coup de pouce » peuvent être mobilisés, le projet bois serait très bien financé. Hors subvention, l'investissement prévisionnel est d'environ 3 000 000 €

Enfin, le projet est environnementalement pertinent, permettant de baisse de 81 à 87% les émissions de CO2 mais économiquement certains établissements pourraient être perdants.

Il sera demandé au SIDEC de s'assurer de la volonté d'adhésion de tous les établissements concernés et d'envisager le porteur potentiel du projet. Le SIDEC crée actuellement une Société Publique Locale (SPL) qui pourrait agir en lieu et place de la commune.

## **V – Finances et Personnel**

### **1. Eglise : candidats admis à remettre une offre – DE2024-07-036**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

La consultation pour la recherche d'une maîtrise d'œuvre s'est terminée le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Trois candidatures ont été reçues et analysées. La commission d'appel d'offres, réunie cet après-midi, au vu de l'analyse rendue par le SIDEC, propose de retenir les 3 cabinets pour déposer une offre :

CISEL ARCHITECTURE  
COLLECTIF APPA  
AGENCE GOUTAL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,**

**Accepte** la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise les 3 candidats sus-cités à déposer une offre.

Le calendrier prévisionnel est le suivant

- 12 septembre : visite sur place et présentation du programme aux candidats
- 14 octobre : remise des offres
- Conseil de novembre ou décembre : attribution du marché.

<b>Décompte des voix</b>		
Pour :	Contre :	Abstention :
17		

### **2. Remboursement frais locataire – DE2024-07-037**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Un des locataires de la commune a remplacé le parquet flottant. Il nous a fait parvenir sa facture pour remboursement. La réduction du loyer ayant été refusée par la trésorerie, il convient d'émettre un mandat pour lui rembourser les frais qui s'élèvent à 263.12 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** le remboursement de la facture pour un montant de 263.12 €

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

**3. Subvention aux associations – DE2024-07-038**

**Rapporteur : Quentin ARBILLAT**

La commune soutient activement l'engagement des bénévoles sur le territoire. La proposition d'attribution des subventions est détaillée ci-dessous :

ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ADHERENTS	NOMBRE DE LICENCIES MINEURS	MONTANT SUBVENTION EVENTUEL
ETOILE SPORTIVE	70	40	1 050 €
ECRIN DE VAUCENANS	47	31	870 €
GYM PASSION	157	1	270 €
SAINT AMOUR NATURE ENVIRONNEMENT	30	/	250 €
SANE pour Les amis de Besançon	30	/	250 €
TENNIS CLUB	165	84	1 930 €
AMICALE DES DONNEURS DU SANG	/	/	250 €
COMITE DE FLEURISSEMENT	/	/	250 €
ASSOCIATION FESTIVE ST AMOUREINE	/	/	250 €
CERCLE DES NAGEURS	75	/	250 €
L'OUTIL EN MAIN	42	12	490 €
LE COMITE D'ANIMATION	25	/	250 €
LES CŒURS JOYEUX	13	/	250 €
AMICALE TAROT	35	/	250 €
ENTENTE ST AMOUR COLIGNY RUGBY	179	89	2 030 €
JUDO CLUB	98	78	1 810 €
COLIBRI	21	0	250 €
Société Musicale	79	33	910 €
Entente Sud Revermont	135	57	1 390 €
SAINT-AMOUR BASKET	120	80	1 850 €
SOUVENIR Français	35	0	250 €
			<b>15 350 €</b>

Les subventions seront versées sous réserve de réception du dossier dûment complété accompagné d'une demande écrite.

Une demande de participation a également été déposée par l'association festive St Amouraine pour l'organisation de la journée du 7 juillet 2024 pour un montant de 500 €.

D'autre part, comme les années précédentes, l'ADIL du Jura sollicite la Commune de Saint-Amour pour l'octroi d'une subvention, aux fins de faire fonctionner la structure, pour un montant de 120€.

Cet organisme constitué en association (loi 1901) est chargé depuis 1985 d'informer les particuliers mais également les collectivités sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement, dans le respect des principes de neutralité, objectivité et gratuité des informations fournies.

L'association ne dispose d'aucune autre ressource que les subventions allouées par ses membres. C'est pourquoi, elle sollicite une subvention, pour l'année 2024, à hauteur de 120 €. Pour rappel, en 2022 et 2023, la commune a versé cette même somme.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, APPROUVE**

- l'attribution des subventions aux associations selon la répartition arrêtée dans le tableau ci-dessus ;
- L'attribution d'une subvention de 500 € pour participation à la journée du 7 juillet organisée par l'Association Festive St Amouraine
- l'attribution d'une subvention de 120€ à l'ADIL du Jura pour l'année 2024,

**DECIDE** que ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal,

**AUTORISE** le Maire à émettre les mandats afférents.

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

L'association des joueurs de boules n'a pas fait de demande de subvention mais sollicite la commune pour la fourniture de sable afin de remettre les terrains en état. Un accord leur est donné.

#### **4. Piscine : Reprise maîtrise d'œuvre – DE2024-07-039**

Une réunion a eu lieu le 2 juillet avec le Cabinet SAMBA pour envisager la reprise de maîtrise d'œuvre qui avait été suspendue en avril 2021. Les clauses du marché et l'enveloppe budgétaire n'étant pas modifiées, il a été proposé au Cabinet SAMBA de reprendre les études avec les adaptations demandées (non subséquentes) et de présenter un nouvel APS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,**

Autorise Mme le Maire à signer l'Ordre de Service pour la reprise de la mission par le Cabinet SAMBA et tout document relatif à cette opération

<b>Décompte des voix</b>		
Pour : 17	Contre :	Abstention :

### **VI – Questions et informations diverses**

#### **1. Informations sur les travaux en cours**

**Rapporteur : François GUYON/Lilian PILLON**

Avenue Lucien Febvre : le Colclair a été réalisé sur le carrefour et le mobilier urbain a été installé. Reste à faire quelques peintures au sol et la reprise des plaques engazonnées qui ont été cassées.

#### **2. Lancement consultation Allée des Capucins**

La consultation sera lancée dans les jours prochains pour une remise des offres le 15 septembre

#### **3. Point sur la révision allégée du PLU**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Chaque conseiller a été destinataire du rapport du commissaire enquêteur qui a rendu un avis favorable. Lors de ses permanences, il a reçu 29 personnes. Les observations recueillies ont été étudiées lors de la commission urbanisme du 20 juin et certains ajustements seront proposés lors du vote d'approbation du conseil communautaire de juillet.

Le rapport et l'avis du commissaire sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

#### **4 – Point sur la vente des Annonciades**

**Rapporteur : Valérie VAUCHER**

Dans le cadre de la convention signée avec Agorastore pour une mise aux enchères (mise à prix à 150 000 €), 7 personnes sont venues visiter le site. Les enchères ont eu lieu du 24 au 27 juin mais aucune enchère n'a été proposée. Le projet de vente est maintenu. D'autres pistes sont en cours

#### **5 –Point sur les festivités et proposition de planning des bénévoles pour le Festival tous dehors**

**Rapporteur : Delphine FOURNIER**

- Du 10 au 30 juillet : expo photos salle des calèches
- 13 juillet : jeux nautiques à la piscine
- 13 juillet matin : permanence du repair café
- 13 et 24 juillet : ateliers d'écriture
- 25 juillet – 18 h : visite de St Amour
- Du 2 au 4 août : festival « Tous dehors » (recherche de bénévoles)
- Du 16 au 18 août : fête foraine – bal – course de vélo et feu d'artifice
- 7 septembre : forum des associations
- 22 septembre : pique-nique géant au jardin des amoureux

#### **6 –Prise de parole de M. Philippe BEAUVE-RECORDON**

*Les récents résultats des élections doivent soulever des préoccupations majeures, avec 45 % des voix en faveur de l'extrême droite. Cette situation doit appeler à une remise en question et à une réévaluation des priorités pour le reste du mandat.*

*Il est essentiel de profiter de la fin de mandat pour renforcer la cohésion sociale et répondre aux besoins des habitants. Plusieurs pistes peuvent être explorées, entre autres :*

- *Conseil des Jeunes : où en est le conseil des jeunes et comment le faire fonctionner ?*
- *Sécurité : ne faut-il pas envisager la possibilité de recruter une garde champêtre plutôt que d'installer des caméras de surveillance ?*
- *Personnes Âgées : Il est indispensable de se pencher sur la situation de nos aînés et de s'assurer que leurs voix sont entendues.*

*La fermeture d'une classe soulève des questions sur notre engagement envers l'éducation et la mobilisation citoyenne. Pourquoi n'avons-nous pas manifesté contre cette décision ?*

*Enfin, il est crucial d'apporter plus de services publics, de rapprocher les habitants, de créer du lien et d'encourager les associations.*

Madame le Maire informe qu'elle abordera le résultat de ces élections dans le prochain bulletin municipal.



**Le Maire, Valérie VAUCHER**

**Fin de séance : 22 h 20**

**La secrétaire, Maëla PERNODET**